

LES CINQ ÉTAPES POUR SAISIR SES VEUX D'ORIENTATION APRÈS LA 3ÈME

Vœux d'orientation, c'est quoi?

Après la 3^{ème}, je souhaite aller en 2nd GT, 2nd PRO, faire un CAP sous statut scolaire, faire un apprentissage....



⁶De quoi avez-vous besoin pour votre démarche en ligne?

De votre identifiant et de votre mot de passe de votre compte EduConnect

Attention, ne vous connectez pas à EduConnect!

Etape 1 : Avant le 2^{ème} conseil de classe

Connectez-vous au portail Scolarité Services à l'adresse suivante : teleservices.education.gouv.fr

Choisissez le service « ORIENTATION ».





Etape 1 : Avant le 2^{ème} conseil de classe



Cliquez sur « Je saisis les intentions d'orientation ».



Etape 1 : Avant le 2^{ème} conseil de classe

③ Actualités	Intentions d'orientation
Bourse de Collège	Deuxième trimestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.
⊘ Orientation	Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte
☐ Fiche de renseignements	Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation. Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Paiement des factures	Leur ordre d'attrichage correspond a votre ordre de preterence.
	+ Ajouter une intention
	Annuler Valider les intentions
	Cette procédure de dialogue de s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système é ucatif (services médicalisés, sociaux) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de res situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

Cliquer sur « Ajouter une intention » pour indiquer votre intention d'orientation.

Etape 1 : Avant le 2^{ème} conseil de classe



Indiquer votre intention d'orientation parmi les possibilités suivantes : 2^{nde} générale ou technologique ou 2^{nde} professionnelle ou 1^{ère} année de CAP. Puis, validez.





Etape 1 : Avant le 2^{ème} conseil de classe

C



Deuxième trimestre :

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si



Etape 1 : Avant le 2^{ème} conseil de classe

Votre 1^{er} choix apparaît en rang 1



Vous pouvez saisir jusqu'à trois intentions d'orientation par ordre de préférence en cliquant à nouveau sur « Ajouter une intention ». Pour chaque intention entrée, penser à valider.

Deuxième trimestre

()

DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation

Bourse de

collège

🕞 Fiche de

factures

Enfin, terminer la procédure en cliquant sur « Valider les intentions ».



Etape 1 : Avant le 2^{ème} conseil de classe



Vous obtenez alors le récapitulatif de ce que vous avez entré.



Etape 2: Après le 2^{ème} conseil de classe

Connectez-vous pour connaître l'avis provisoire du conseil de classe et en accuser réception.



CHOIX DÉFINITIFS D'ORIENTATION

Etape 3 : Avant le 3^{ème} conseil de classe

Connectez-vous au portail Scolarité Services à l'adresse suivante : <u>teleservices.education.gouv.fr</u>

Choisissez le service « ORIENTATION » pour saisir votre choix d'orientation. Vous pouvez saisir jusqu'à trois choix en les classant par ordre de préférence.

En parallèle, dans Scolarité Services (service Affectation), saisissez les demandes de formations et d'établissements de votre enfant pour la rentrée prochaine.



CHOIX DÉFINITIFS D'ORIENTATION

Etape 4 : Après le 3^{ème} conseil de classe

Connectez-vous au portail Scolarité Services à l'adresse suivante : <u>teleservices.education.gouv.fr</u>

Consultez la proposition du conseil de classe et donner votre réponse:

D'accord : la proposition du conseil de classe devient la décision d'orientation. **Pas d'accord** : le dialogue continue, prenez vite contact avec le chef d'établissement.

Attention, la décision d'orientation définitive doit être compatible avec la formation demandée pour l'affectation.

AFFECTATION ET INSCRIPTION



Etape 5: de fin juin à début juillet

Connectez-vous au portail Scolarité Services à l'adresse suivante : <u>teleservices.education.gouv.fr</u>

Prenez connaissance de la notification d'**affectation** puis inscrivez votre enfant dans son futur établissement.



Plus d'informations sur

education.gouv.fr/orientation3e